

14 BIRAGUE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 22 rue de Téhéran, 75008 Paris
850 197 823 RCS Paris
(la « **Société** »)

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 9 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le neuf juillet,

La société dénommée "**BMF EXPLOITATION**" société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé au 22 rue de Téhéran 75008 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 850 199 068 (ci-après, le "**Président**"),

Agissant en qualité de président de la Société,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- des statuts de la Société ;

PREND LES DECISIONS SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social de la Société

Le Président décide de transférer le siège social de la Société, actuellement situé au 22 rue de Téhéran 75008 Paris, à l'adresse suivante :

103 rue de Miromesnil, 75008 Paris.

En conséquence de ce qui précède, le Président décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« ARTICLE 4 : *Siège Social*

Le siège social est fixé au :

103 rue de Miromesnil, 75008 Paris

Il peut être transféré en tout autre endroit sur simple décision du Président lequel est habilité à modifier corrélativement l'article 4 des statuts. »

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président.

Le Président, BMF EXPLOITATION

Représentée par son président, GROUPE BMF,

Elle-même représentée par son président, Monsieur Fabien BERTINI